

Cyberharcèlement : réagir !



Accéder à ses droits

COMPRENDRE

C'est une forme de violence numérique :

- messages d'insultes répétés et leur partage sur les réseaux sociaux
- humiliation via la diffusion de photos et/ou de vidéos sans l'accord de la victime
- viralité des contenus
- diffusion de rumeurs dans des espaces publics ou privés

REPÉRER
LES SIGNES
D'ALERTE

Être à l'écoute, particulièrement si :

- changement de comportement, agressivité, tristesse et isolement
- auto-dévalorisation
- baisse des résultats scolaires, absentéisme
- mal-être psychique et physique

RÉAGIR

- Signaler auprès d'une personne de confiance : parent, professeur, conseiller d'éducation, animateur, etc.
- Porter plainte auprès d'un commissariat (conserver des preuves en faisant des screenshots/captures d'écran) - Tél. : **17** ou **112**.
- ET : ne pas répondre, éviter la spirale de la violence numérique, déconnecter les comptes et désactiver leur synchronisation.

S'INFORMER

Des lieux d'écoute et d'information

Maison des Adolescents (MDA)
Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ)
Les Promeneurs du net
Réseau Info Jeunes

Des sites internet

e-enfance - Tél. : **3018**
Enfance en danger - Tél. : **119**
Non au harcèlement
internetsanscrainte.fr
pointdecontact.net
cybermalveillance.gouv.fr